

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 16

Séance N° 02
24/03/2025
Délibération 038/9.4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.  
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

**OBJET : Motion / Demande de création d'un nouvel hôpital auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le territoire du Nord-Ouest de la Vendée**

Vu l'avis du Bureau Communautaire ;

Vu la situation actuelle de l'hôpital situé en cœur de ville, qui présente des difficultés d'accès, un nombre insuffisant de stationnements et des infrastructures vieillissantes ;

Vu l'inscription de l'établissement du Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan au titre de la stratégie régionale des investissements Ségur en Pays-de-La-Loire de novembre 2021 ;

Vu l'accord de méthode de décembre 2023 entre le Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan et l'ARS Pays-de-la-Loire pour mener une étude de faisabilité sur l'opportunité de relocaliser l'hôpital actuel en périphérie de la ville de Challans ;

Considérant le développement démographique significatif que connaît et connaîtra notre territoire dans les prochaines années, avec une population vieillissante nécessitant des soins médicaux accrus;

Considérant l'éloignement de notre territoire par rapport à l'hôpital départemental de la Roche-Sur-Yon, rendant l'accès aux soins difficile pour les habitants du Nord-Ouest Vendée ;

Considérant qu'un nouvel hôpital situé en périphérie proche de Challans, ville centre du Nord-Ouest Vendée, permettrait un meilleur accès, des zones de stationnements adaptés, de plus grandes capacités de traitement des patients et une réponse adaptée au regard de l'évolution croissante de la population sur cette partie attractive du littoral et du rétro-littoral ;

Considérant qu'un nouvel hôpital mieux desservi peut aider à réduire le temps d'attente pour les patients (notamment en période estivale où la population du territoire Océan-Marais-de-Monts est multipliée par dix) et permettra également la création de spécialités médicales rendues impossibles par l'absence de possibilités raisonnables d'agrandissement de l'hôpital ;

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'adoption de cette motion telle que décrite ci-dessus.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline

